

## **COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à DARAZAC sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 26 janvier 2023

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CLAVIÈRE Aline, CLAVIERE Hervé, DABERTRAND Jean, DA FONSECA Thierry, DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GALEWSKI Nathalie, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAFON Francis, LAJOINIE Géraldine, LASSERRE Jean-Pierre, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, POUJADE André, REYNÈS Patrick, REYNIER Annie, RIGAL Christian, ROUANNE Hervé, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard, TURQUET Jean-Claude, VAN NIEUWENHUYSE Régis.

Absents : CHASTAINGT France, LUDIER Stéphane (Pouvoir MOISSON Albert), MEILHAC Sébastien (Pouvoir RIGAL Christian), MONTALTI Fabienne (Pouvoir REYNÈS Patrick), PAIR Christian (Pouvoir REYNIER Annie), PARDOUX Stéphane (Pouvoir CARMIER Camille), PEYRICAL René.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine LAJOINIE.

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
001	<p><b>DB2023-001 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE SAINT-PRIVAT POUR LA CRÉATION ET LA GESTION D'UN France SERVICES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de prestation de service entre la communauté de communes et la commune de Saint-Privat pour la création et la gestion d'un France Services.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
002	<p><b>DB2023-002 : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE À SAINT-PRIVAT - APPROBATION DU BAIL PROFESSIONNEL</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE le bail professionnel, joint à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer le bail professionnel.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>

<p><b>003</b></p>	<p><b>DB2023-003 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPAH ET DE L'OPAH-RU</b> Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE l'attribution des subventions intercommunales aux bénéficiaires mentionnés.</p> <p>PRÉCISE que le versement de la subvention interviendra après contrôle de la réalisation des travaux, sur présentation des factures.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au versement des subventions précitées.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p><b>004</b></p>	<p><b>DB2023-004 : ADOPTION DES TARIFS D'ENTRÉE AUX TOURS DE MERLE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ADOPTE les tarifs d'entrée aux Tours de Merle.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p>
<p><b>005</b></p>	<p><b>DB2023-005 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ACCORDE outre l'adhésion à l'association, une subvention exceptionnelle de 2800 € à « Itinérance Vallée Dordogne ».</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>POUR : 31 CONTRE : 9</p> <p>ABSTENTION : 5</p>